



GEMENG
rousper
mompech

Personnes de référence :
Guy STEMPEL / Frank SCHMIT
Tél. : +352 73 00 66 – 202 / 222
E-mail : guy.stemper@rosportmompach.lu
frank.schmit@rosportmompach.lu

Certificat

Conformément au règlement des bâtisses de la Commune Rosport-Mompach du 10/10/2018 Ref 70C/005/2018 il a été délivrée l'autorisation suivante :

Lieu :	Maison N°04 L- 6558 Girsterklaus
Date de la demande :	27/09/2022
Numéro de l'autorisation :	126 / 2022
Numéro cadastral :	677/1810
Section cadastrale :	RC de Hinkel
Projet :	Installation d'un échafaudage et renouvellement de la façade
Architecte / entreprise :	néant

Contre la présente décision, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification ou de la publication sur les lieux de travail de la présente décision.

Rosport, le 29 SEP. 2022

Le bourgmestre,

Stéphanie Weydert